**Dans *Germinal*, Zola décrit de manière précise la façon dont les mineurs sont rémunérés.**

**L'association des mineurs dans les tailles (1ère partie, chapitre 3)**

Et Maheu se désespérait : encore de la malchance, voilà qu'il perdait une de ses herscheuses, sans pouvoir la remplacer immédiatement ! Il travaillait au marchandage, ils étaient quatre haveurs associés dans sa taille, lui, Zacharie, Levaque et Chaval.

**Le marchandage des tailles (3e partie, chapitre 1)**

Dès le soir, ils retournèrent ensemble à la fosse prendre connaissance des affiches. Les tailles mises aux enchères se trouvaient à la veine Filonnière, dans la galerie nord du Voreux. Elles semblaient peu avantageuses, le mineur hochait la tête à la lecture que le jeune homme lui faisait des conditions. En effet, le lendemain, quand ils furent descendus et qu'il l'eut emmené visiter la veine, il lui fit remarquer l'éloignement de l'accrochage, la nature ébouleuse du terrain, le peu d'épaisseur et la dureté du charbon. Pourtant, si l'on voulait manger, il fallait travailler. Aussi, le dimanche suivant, allèrent-ils aux enchères, qui avaient lieu dans la baraque, et que l'ingénieur de la fosse, assisté du maître porion, présidait, en l'absence de l'ingénieur divisionnaire. Cinq à six cents charbonniers se trouvaient là, en face de la petite estrade, plantée dans un coin ; et les adjudications marchaient d'un tel train, qu'on entendait seulement un sourd tumulte de voix, des chiffres criés, étouffés par d'autres chiffres.

Un instant, Maheu eut peur de ne pouvoir obtenir un des quarante marchandages offerts par la Compagnie. Tous les concurrents baissaient, inquiets des bruits de crise, pris de la panique du chômage. L'ingénieur Négrel ne se pressait pas devant cet acharnement, laissait tomber les enchères aux plus bas chiffres possibles, tandis que Dansaert, désireux de hâter encore les choses, mentait sur l'excellence des marchés. Il fallut que Maheu, pour avoir ses cinquante mètres d'avancement, luttât contre un camarade, qui s'obstinait, lui aussi ; à tour de rôle, ils retiraient chacun un centime de la berline ; et, s'il demeura vainqueur, ce fut en abaissant tellement le salaire, que le porion Richomme, debout derrière lui, se fâchait entre ses dents, le poussait du coude, en grognant avec colère que jamais il ne s'en tirerait, à ce prix-là.

**La paie des mineurs (3e partie, chapitre 4)**

Mais le guichet se trouvait libre, il s'approcha pour être payé. Les chefs de marchandage se présentaient seuls à la caisse, puis répartissaient l'argent entre leurs hommes, ce qui gagnait du temps.

– Maheu et consorts, dit le commis, veine Filonnière, taille numéro sept.

Il cherchait sur les listes, que l'on dressait en dépouillant les livrets, où les porions, chaque jour et par chantier, relevaient le nombre des berlines extraites. Puis, il répéta :

– Maheu et consorts, veine Filonnière, taille numéro sept... Cent trente-cinq francs.

Le caissier paya.

– Pardon, Monsieur, balbutia le haveur saisi, êtes-vous sûr de ne pas vous tromper ?

Il regardait ce peu d'argent, sans le ramasser, glacé d'un petit frisson qui lui coulait au cœur. Certes, il s'attendait à une paie mauvaise, mais elle ne pouvait se réduire à si peu, ou il devait avoir mal compté. Lorsqu'il aurait remis leur part à Zacharie, à Étienne et à l'autre camarade qui remplaçait Chaval, il lui resterait au plus cinquante francs pour lui, son père, Catherine et Jeanlin.

– Non, non je ne me trompe pas, reprit l'employé. Il faut enlever deux dimanches et quatre jours de chômage : donc, ça vous fait neuf jours de travail.

Maheu suivait ce calcul, additionnait tout bas : neuf jours donnaient à lui environ trente francs, dix-huit à Catherine, neuf à Jeanlin. Quant au père Bonnemort, il n'avait que trois journées. N'importe, en ajoutant les quatre-vingt-dix francs de Zacharie et des deux camarades, ça faisait sûrement davantage.

– Et n'oubliez pas les amendes, acheva le commis. Vingt francs d'amendes pour boisages défectueux.

Le haveur eut un geste désespéré. Vingt francs d'amendes, quatre journées de chômage ! Alors, le compte y était. Dire qu'il avait rapporté jusqu'à des quinzaines de cent cinquante francs, lorsque le père Bonnemort travaillait et que Zacharie n'était pas encore en ménage !

– À la fin le prenez-vous ? cria le caissier impatienté. Vous voyez bien qu'un autre attend... Si vous n'en voulez pas, dites-le.

**La question des boisages (1ère partie, chapitre 5)**

Il s'était mis à étudier le toit, pendant que les haveurs reprenaient leurs rivelaines. Tout d'un coup, il s'écria :

– Dites donc, Maheu, est-ce que vous vous fichez du monde !... Vous allez tous y rester, nom d'un chien !

– Oh ! c'est solide, répondit tranquillement l'ouvrier. […]

– Allons donc ! quand vous aurez la tête broyée, est-ce que c'est vous qui en supporterez les conséquences ? Pas du tout ! ce sera la Compagnie, qui devra vous faire des pensions, à vous ou à vos femmes... Je vous répète qu'on vous connaît : pour avoir deux berlines de plus le soir, vous donneriez vos peaux.

Maheu, malgré la colère dont il était peu à peu gagné, dit encore posément :

– Si l'on nous payait assez, nous boiserions mieux.

L'ingénieur haussa les épaules, sans répondre. Il avait achevé de descendre le long de la taille, il conclut seulement d'en bas :

– Il vous reste une heure, mettez-vous tous à la besogne ; et je vous avertis que le chantier a trois francs d'amende.

Un sourd grognement des haveurs accueillit ces paroles. La force de la hiérarchie les retenait seule, cette hiérarchie militaire qui, du galibot au maître-porion, les courbait les uns sous les autres. […] Chaval voulut parler, mais il le fit taire.

– Non, je sais ce que vous allez dire encore. Qu'on vous paie davantage, hein ? Eh bien ! je vous préviens que vous forcerez la Direction à faire une chose : oui, on vous paiera le boisage à part, et l'on réduira proportionnellement le prix de la berline.

**La modification des modes de paiements (3e partie, chapitre 4)**

C'était un avis de la Compagnie aux mineurs de toutes les fosses. Elle les avertissait que, devant le peu de soin apporté au boisage, lasse d'infliger des amendes inutiles, elle avait pris la résolution d'appliquer un nouveau mode de paiement, pour l'abattage de la houille. Désormais, elle paierait le boisage à part, au mètre cube de bois descendu et employé, en se basant sur la quantité nécessaire à un bon travail. Le prix de la berline de charbon abattu serait naturellement baissé, dans une proportion de cinquante centimes à quarante, suivant d'ailleurs la nature et l'éloignement des tailles. Et un calcul assez obscur tâchait d'établir que cette diminution de dix centimes se trouverait exactement compensée par le prix du boisage. […] Absorbés, la tête basse, tandis que le défilé continuait en face du papier jaune, ils calculaient. Est-ce qu'on se fichait d'eux ! jamais ils ne rattraperaient, avec le boisage, les dix centimes diminués sur la berline. Au plus toucheraient-ils huit centimes, et c'était deux centimes que leur volait la Compagnie, sans compter le temps qu'un travail soigné leur prendrait. Voilà donc où elle voulait en venir, à cette baisse de salaire déguisée ! Elle réalisait des économies dans la poche de ses mineurs.